Principes commerciaux d'Alfa Laval : Notre approche

À propos de cette révision :
Nos Principes commerciaux ont été publiés pour la première fois en 2003 et révisés en 2012 pour intégrer le cadre de 2011 des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, intitulé « Protéger, respecter et réparer », ainsi que la révision de 2011 des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. La révision de 2017 intègre les concepts de la loi britannique sur l'esclavage moderne (UK Modern Slavery Act) de 2015. Les Principes commerciaux sont approuvés par le Conseil d'administration d'Alfa Laval.

Pourquoi notre approche compte

Les quatre Principes commerciaux d'Alfa Laval décrivent la manière dont nous devons agir au sein de la société tout en atteignant nos objectifs commerciaux. Je suis convaincu que le succès de notre entreprise repose sur une approche éthique et durable. Un comportement ou des actions contraires à la loi ou à l'éthique de la part de toute personne représentant Alfa Laval sont susceptibles de porter atteinte à notre réputation et à notre intégrité de longue date, et d'avoir un impact négatif important sur Alfa Laval. Il nous appartient à tous et toutes de créer une entreprise pour laquelle nous sommes fier·es de travailler, et où nos comportements sont régis par l'éthique et l'intégrité. Notre engagement en faveur d'un comportement responsable et du respect des droits de l'homme est total. Nos Principes commerciaux visent à exprimer nos préoccupations et susciter des questionnements concernant de potentielles actions contraires à nos valeurs d'entreprise.

Nous devons tous et toutes lire attentivement les Principes commerciaux pour comprendre ce que l'on attend de nous en tant qu'employé·e ou partenaire commercial d'Alfa Laval. Ces Principes doivent être utilisés pour guider les décisions sur la manière d'agir. Il incombe à chacun·e d'entre nous de faire en sorte d'agir conformément à ces Principes. Ensemble, nous donnons vie à nos Principes commerciaux.
Lund, mars 2021

Tom Erixon
Président et PDG

Donner vie à nos Principes commerciaux

L'engagement de notre entreprise est d'agir conformément aux Principes commerciaux d'Alfa Laval. Mon *rôle* en tant qu'employé·e, fournisseur, client ou autre partenaire commercial est de leur donner vie.

Nos quatre Principes commerciaux : Bienveillance, Engagement, Transparence et Planète, décrivent la manière dont nous devons agir au sein de la société tout en réalisant nos objectifs commerciaux.

En visant nos Principes commerciaux, nous avons aussi de nombreuses opportunités de contribuer à un avenir plus durable et d'accélérer la réussite de nos client·es, de nos collaborateurs et de la planète.

Ces Principes commerciaux s'appliquent à tous les employé·es, y compris les employé·es temporaires, les consultant·es, les ayants droit et les partenaires commerciaux agissant au nom d'Alfa Laval (ci-après dénommé·es « employé·es »).

Les Principes commerciaux applicables aux fournisseurs reposent sur ces mêmes Principes commerciaux et sont applicables à tous nos fournisseurs.

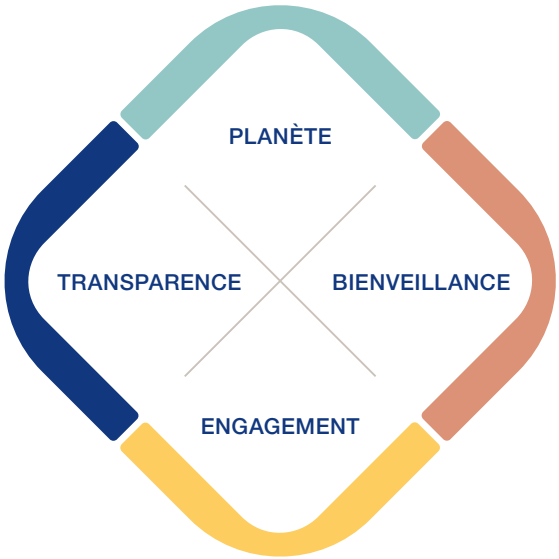

En tant qu'employé·e, je dois :

> Appliquer ces Principes commerciaux dans mon travail quotidien et m'engager personnellement à les respecter.

> Agir conformément aux lois et réglementations applicables.

> Suivre toutes les formations obligatoires et autres pour m'assurer que je dispose des dernières informations sur les Principes commerciaux.

> Contacter mon/ma responsable ou le service Conformité du groupe pour obtenir des conseils si nécessaire.

En tant que responsable, je dois aussi :

> Donner l'exemple.

> Veiller à ce que mon équipe soit formée régulièrement.

> Signaler et agir en cas de violation des Principes commerciaux.

> Connaître le système d'alerte ; car je suis tenu·e d'informer et de former mon équipe à ce sujet.

Principes commerciaux au quotidien

Il vous incombe de lire et de comprendre le présent document. Cela vous permettra de comprendre ce que nous attendons de vous et comment gérer différentes situations dans le cadre de votre vie professionnelle. Veuillez conserver le présent document de manière à pouvoir le consulter et l'utiliser comme guide.

Bien entendu, le présent document ne peut pas couvrir toutes les situations auxquelles vous pourriez être confronté·e. En cas de doute sur ce qu'il convient de faire dans une situation donnée, il peut être utile de considérer les points suivants :

> Cette décision ou cette mesure est-elle conforme à nos Principes commerciaux ?
> Suis-je à l'aise avec la décision ou l'action que je m'apprête à prendre ?
> La situation est-elle décrite dans les Principes commerciaux ou les politiques de l'entreprise ? Mon action est-elle conforme à ceux-ci ?
> Suis-je convaincu·e que cette décision ou action sera bonne pour l'entreprise, mes collègues et la planète ?

Respect de la loi

Le respect de toutes les lois applicables et des politiques internes d'Alfa Laval constitue la pierre angulaire de nos Principes commerciaux.

Nous devons nous conformer aux lois et réglementations des pays dans lesquels nous opérons. Par ailleurs, nous sommes conscients de l'évolution constante des réglementations internationales, des normes sociales et des initiatives volontaires, et nous adoptons celles qui sont pertinentes pour notre activité. Si l'un de nos Principes commerciaux ou l'une de nos politiques est en contradiction avec la législation locale, la règle la plus stricte devra alors s'appliquer, sous réserve de ne pas être en infraction avec la législation. Si la législation prévoit des dispositions plus strictes que celles des politiques d'Alfa Laval, c'est la législation qui doit s'appliquer.

En tant qu'employé·e, je dois respecter toutes les exigences légales et les politiques internes qui régissent mon travail. Toute violation de la législation est susceptible d'entraîner des interruptions de l'activité et de lourdes amendes ou des demandes de dommages et intérêts, ainsi qu'une mauvaise réputation et une atteinte à la marque. Dans de nombreux pays, cela peut aussi entraîner des enquêtes pénales et des sanctions pour Alfa Laval et pour moi-même. Il m'incombe de signaler tout soupçon ou toute préoccupation concernant un comportement frauduleux, un vol, un blanchiment d'argent ou toute autre activité irrégulière.

En cas de doutes

Si vous avez des doutes quant à la violation de nos Principes commerciaux, veuillez en parler à votre responsable dans les plus brefs délais. Si cela vous met mal à l'aise, parlez-en à un·e cadre supérieur·e, aux RH, au service juridique du groupe ou au/à la responsable concerné·e. Si aucune de ces options ne vous convient, ou si vous souhaitez rester anonyme, utilisez le système **Speak up! Whistleblowing** sur notre site Internet. Scannez le QR code pour y accéder.

BIENVEILLANCE

Nous prospérons dans une culture sûre et inclusive

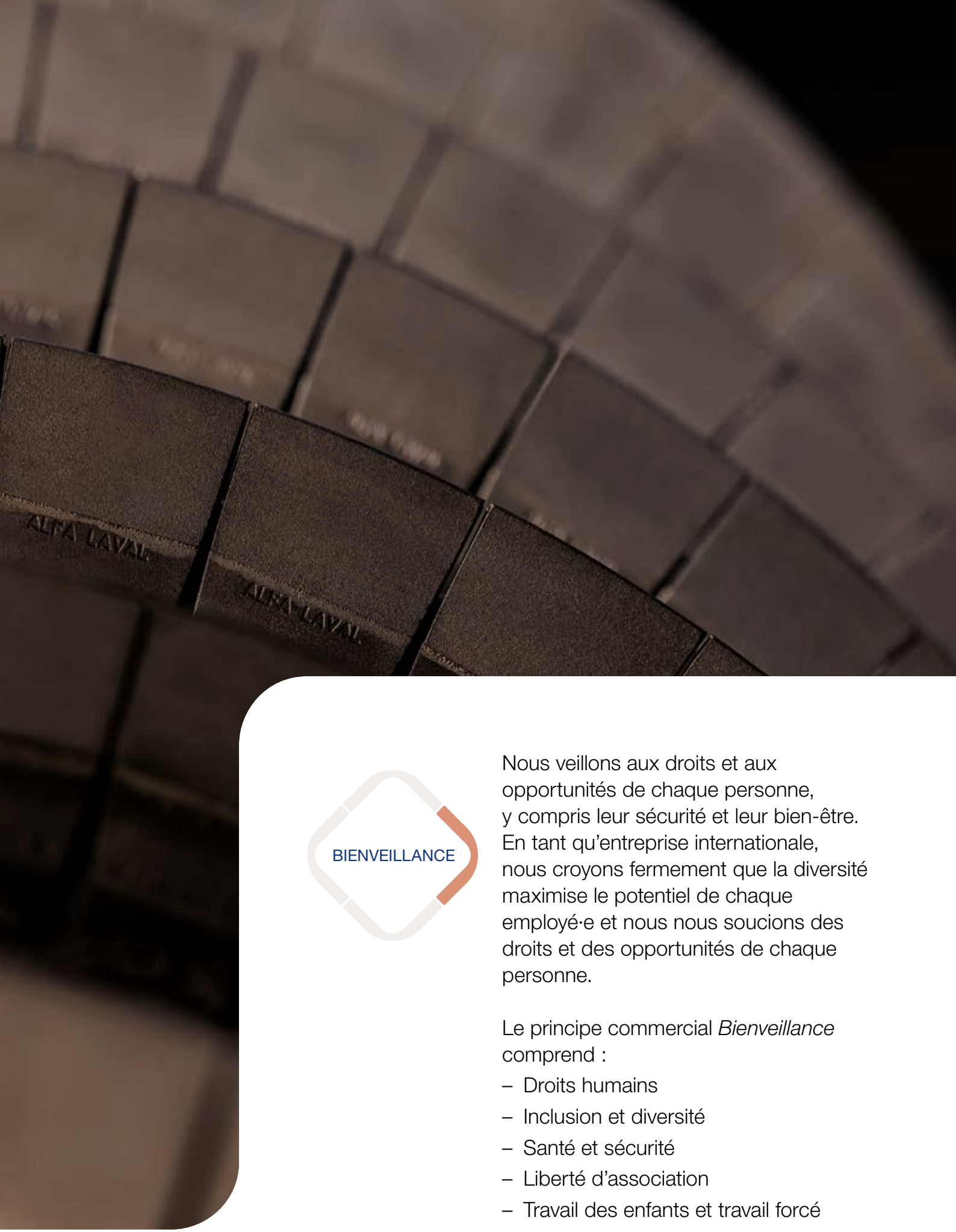

BIENVEILLANCE

Nous veillons aux droits et aux opportunités de chaque personne, y compris leur sécurité et leur bien-être. En tant qu'entreprise internationale, nous croyons fermement que la diversité maximise le potentiel de chaque employé·e et nous nous soucions des droits et des opportunités de chaque personne.

Le principe commercial *Bienveillance* comprend :

- Droits humains
- Inclusion et diversité
- Santé et sécurité
- Liberté d'association
- Travail des enfants et travail forcé
- Conditions de travail

Respect des droits fondamentaux de chaque individu

Les droits humains sont ceux énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme et dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui peuvent toutes deux être complétées par des droits supplémentaires accordés au niveau national. Une partie essentielle de nos efforts en matière de droits de l'homme concerne les droits du travail et les conditions de travail.

Notre promesse :

> Nous nous efforçons de mériter la confiance de toutes les personnes concernées par nos activités, en démontrant notre engagement envers l'éthique et les droits humains par nos paroles et nos actions.

> Nous prendrons des mesures pour remédier aux menaces à l'encontre les droits humains si elles se produisent.

> Nous assurons une diligence raisonnable en matière de droits humains en fonction de la taille, de la nature et du contexte des opérations et de la gravité des risques d'impacts défavorables sur les droits humains.

> Nous participerons, ou coopérerons par le biais d'instances légitimes, à la correction des menaces à l'encontre des droits humains là où Alfa Laval a causé ou contribué à ces impacts.

Mon rôle :

> Je suis responsable du respect des droits humains dans mon secteur d'activité. Cela signifie que je tiens compte de l'impact que les opérations, les actions et les décisions peuvent avoir sur les gens et que je m'efforce de minimiser tout impact défavorable.

> Si j'observe une menace à l'encontre des droits humains, je la signale à mon/ma supérieur·e, au service juridique du groupe ou aux RH. Les préoccupations peuvent également être signalées par le biais du système **Speak up! Whistleblowing** sur notre site Internet.

Créer un sentiment d'appartenance

Un **lieu de travail inclusif** se caractérise par sa capacité à reconnaître les droits humains et à traiter chacun·e avec intégrité, respect et dignité, tout en donnant à tout·es les employé·es un sentiment d'appartenance. Il s'agit aussi de promouvoir la **diversité** et de ne tolérer aucune discrimination ni aucun harcèlement.

Notre promesse :

> Nous nous engageons à maintenir un lieu de travail inclusif.

> Nous nous efforçons de bannir tout type de discrimination, et nous appliquons le principe d'égalité des chances.

> Nous ne discriminerons personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, de religion, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, d'extraction nationale ou d'origine sociale, d'âge, de handicap, de statut marital, de grossesse, de maladie ou tout autre motif.

> Nous ne tolérons aucun type de harcèlement ou d'intimidation sur le lieu de travail.

> Nous n'autorisons pas le harcèlement au travail, comme des actions négatives récurrentes dirigées contre des individus.

Mon rôle :

> Je traiterai tout le monde avec respect et dignité, peu importe la différence, la position, l'âge ou tout autre type de distinction.

> Je veillerai à ce que les décisions que je prends en matière d'emploi soient exemptes de discrimination.

> Je m'abstiendrai de toute forme de harcèlement, notamment les remarques écrites et verbales, les invitations à caractère sexuel, les ragots, les moqueries, les propos diffamatoires ou offensants.

> En tant que responsable, je ne profiterai pas de ma position en adoptant un comportement insultant, intimidant ou malveillant, et je n'abuserai pas de ma position face à un·e employé·e moins senior.

> Si je me trouve dans une situation où quelqu'un (y compris moi-même) est victime d'intimidation ou de harcèlement, j'en informerai mon responsable ou les RH. Je peux également faire un rapport anonyme par le biais de notre système **Speak up! Whistleblowing** sur notre site Internet.

> Pour plus de conseils, veuillez contacter les RH.

Politiques associées :
Politique de recrutement mondiale d'Alfa Laval
Politique d'inclusion et de diversité d'Alfa Laval

BIENVEILLANCE

Rentrer chez soi en toute sécurité, chaque jour

Notre objectif est que nous rentrions tout·es chez nous en sécurité chaque jour. Chez Alfa Laval, **la santé et la sécurité** vont au-delà du respect des règles et de la législation.

Notre promesse :

> Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sûr, sain et attrayant à nos employé·es et autres personnels présents dans nos locaux.

> Les employé·es disposent d'équipements de protection et de procédures de travail claires afin de réduire le risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

> Nos produits sont développés pour garantir leur sécurité dans l'environnement et les conditions de fonctionnement normaux pour lesquels ils ont été conçus, afin de garantir qu'ils répondent à toutes les normes convenues ou requises par la loi.

Mon rôle :

> J'accorde toujours la priorité à la sécurité sur le lieu de travail.

> Je tiens toujours compte des risques pour la santé, la sécurité et le bien-être dans mon secteur d'activité et je propose des solutions pour y remédier.

> Je m'engage à utiliser les équipements de protection d'Alfa Laval, à suivre les procédures de sécurité et à avoir un comportement sûr conformément à notre manuel de santé et de sécurité.

> J'arrêterai ce que je suis en train de faire et j'informerai immédiatement mon/ma responsable si je pense qu'une tâche qui m'a été confiée (ou à un·e collègue) peut entraîner une blessure ou une maladie (ceci s'applique également aux tâches effectuées sur le site d'un client ou d'un fournisseur).

> Je m'assure que je suis exempt·e de tout effet indésirable dû à des conditions médicales ou physiques, à la consommation de drogues ou d'alcool, à la fatigue ou au stress, afin d'effectuer mon travail sans risque pour la santé et la sécurité.

> Quelle que soit ma position, je fais preuve de comportements proactifs et manifestes qui favorisent un lieu de travail sûr, ce qui me permet, ainsi qu'à mes collègues, de rentrer chez moi en toute sécurité chaque jour.

> En tant que responsable, je veille directement à minimiser tout impact défavorable potentiel sur l'individu, notamment en m'assurant que les visiteur·ses reçoivent les instructions appropriées en matière de sécurité avant leur visite.

> Pour obtenir des conseils, veuillez contacter les RH ou un·e responsable de la santé et de la sécurité.

Politique associée :
Politique d'Alfa Laval en matière de santé et de sécurité au travail

S'engager dans des négociations et un dialogue constructifs

Les employé·es sont **libres de s'associer** à des syndicats et à des organisations représentatives, y compris ceux et celles reconnues pour la négociation collective.

Notre promesse :

> Nous nous engageons à entretenir une relation constructive avec nos employé·es. Nous nous efforçons constamment de maintenir un environnement de travail où le dialogue est libre et transparent afin d'impliquer directement les employé·es et, le cas échéant, leurs représentant·es. Cela inclut la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

Mon rôle :

> Je suis libre de former et de rejoindre des organisations de mon choix, ou de ne pas le faire.

> En tant que responsable, je n'interdirai pas aux salarié·es d'exercer cette liberté. Je veillerai à ce que le dialogue entre les représentant·es syndicaux/employé·es et la direction soit constructif et respectueux.

> Pour obtenir des conseils, veuillez communiquer avec les RH ou la personne représentante syndicale de votre choix.

Lutter contre le travail des enfants et le travail forcé

Le **travail des enfants** est souvent défini comme un travail qui les dépossède de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et mental. Le **travail forcé ou obligatoire** est défini comme un travail exigé d'une personne sous la menace d'une sanction ou un travail que la personne n'a pas offert volontairement. Le travail forcé peut inclure des sévices sexuels. Alfa Laval ne tolère aucune des situations ci-dessus.

Notre promesse :

> Nous ne tolérons pas, et ferons tout notre possible pour abolir, le travail des enfants ou toute forme de travail forcé, involontaire ou issu de la traite des êtres humains.

> Nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de tout abus, exploitation ou activité sexuelle avec toute personne contre son gré ou contre rémunération, lors de voyages d'affaires ou de toute autre forme de représentation de l'entreprise.

Mon rôle :

> Si j'observe quoi que ce soit qui indique un risque de travail des enfants, de travail forcé ou de traite des êtres humains lié aux activités d'Alfa Laval ou à celles de nos fournisseurs ou partenaires commerciaux, je contacterai immédiatement le service juridique du groupe, les RH ou je le signalerai par le biais de notre système **Speak up! Whistleblowing** sur notre site Internet.

Garantir des normes de travail équitables

Une partie essentielle de nos efforts en matière de droits humains concerne les droits du travail et les **conditions de travail**. Nous respecterons toujours les droits de nos employé·es et ceux des personnes travaillant pour nos fournisseurs ou partenaires commerciaux, et nous nous efforcerons de garantir des normes de travail élevées.

Notre promesse :

> Nous encourageons l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

> Nous nous efforçons d'adopter une approche responsable en matière de rémunération. Au minimum, nos conditions d'emploi et de rémunération doivent respecter les salaires minimums applicables et autres exigences légales, y compris les conventions collectives.

> Nos employé·es se voient offrir la possibilité de développer en permanence leurs compétences et leur flexibilité pour pouvoir s'adapter aux changements technologiques et commerciaux.

> Dans le cadre de l'emploi de jeunes travailleurs/euses tels que les apprenti·es, les stagiaires, les travailleurs d'été, qui ont l'âge minimum pour travailler, nous tenons compte de leur vulnérabilité et veillons à ce que les mesures supplémentaires prévues par la loi soient respectées.

Mon rôle :

> Sauf circonstances professionnelles extraordinaires, j'ai droit à des jours de congé hebdomadaire conformément à la réglementation du pays où je suis basé.

> Je m'assure de recevoir des informations claires sur mes conditions de travail, y compris la rémunération et les heures de travail.

> Il m'incombe de perfectionner de manière active mes compétences.

> En tant que responsable, je n'exige pas des employé·es qu'ils/elles fassent un nombre excessif d'heures supplémentaires.

> Pour obtenir des conseils, veuillez contacter les RH.

ENGAGEMENT

Nous menons nos activités avec honnêteté, intégrité et respect des autres

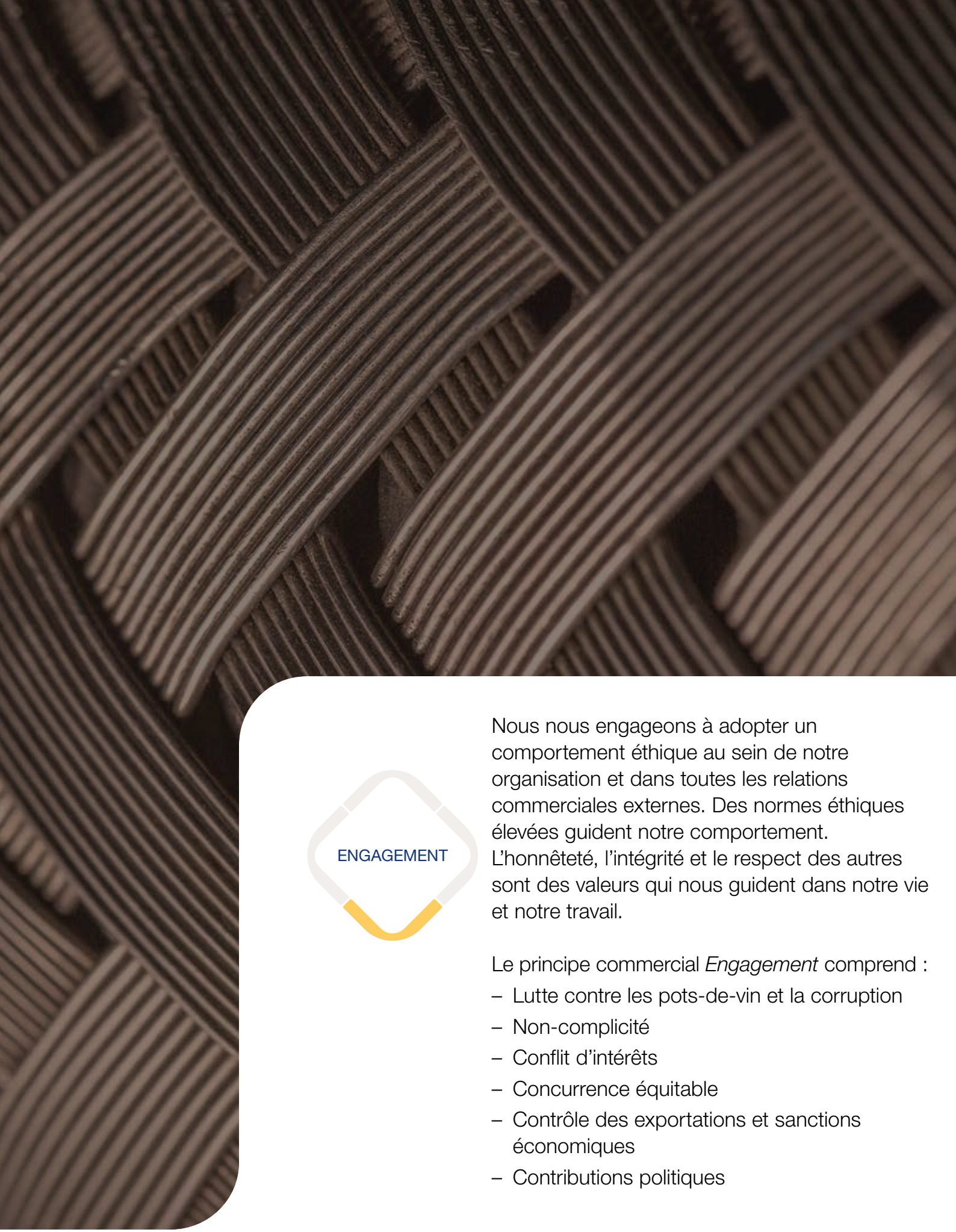

ENGAGEMENT

Nous nous engageons à adopter un comportement éthique au sein de notre organisation et dans toutes les relations commerciales externes. Des normes éthiques élevées guident notre comportement. L'honnêteté, l'intégrité et le respect des autres sont des valeurs qui nous guident dans notre vie et notre travail.

Le principe commercial *Engagement* comprend :

- Lutte contre les pots-de-vin et la corruption
- Non-complicité
- Conflit d'intérêts
- Concurrence équitable
- Contrôle des exportations et sanctions économiques
- Contributions politiques

Lutter contre la corruption et contre les pots-de-vin

Nous définissons **la corruption** comme l'abus ou le mauvais usage d'un pouvoir accordé à des fins personnelles. **La corruption/les pots de vin** peuvent être décrits comme le fait d'offrir/donner ou d'exiger/recevoir quelque chose de valeur pour influencer une transaction ou une décision, et nous ne tolérons ni l'un ni l'autre, sous quelque forme que ce soit.

Notre promesse :

> Nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de toute forme de subornation ou de corruption. Cela s'applique à toutes les opérations et transactions commerciales, dans tous les pays où nous opérons.

> Nous ne tolérons aucune forme de corruption, quelle que soit sa nature, y compris la corruption publique et commerciale. Cela concerne tous les employé·es, mais aussi les tiers tels que les agent·es, les fournisseurs, les entrepreneurs et les consultants travaillant pour notre compte.

> Nous proposons une formation aux pratiques contre les pots-de-vin et la corruption et veillons à ce que tous les employé·es y participent régulièrement.

Politique associée :
Politique contre les pots-de-vin et contre la corruption d'Alfa Laval

Mon rôle :

> Je suis informé·e et je respecte le fait qu'Alfa Laval applique une tolérance zéro à l'égard de toute forme de pot-de-vin ou de corruption.

> **Je ne dois en aucun cas donner, promettre, recevoir ou offrir** quoi que ce soit de valeur dans mes relations avec les client·es, les employé·es du gouvernement, les fonctionnaires ou toute autre personne, afin d'obtenir indûment une décision, de bénéficier d'un avantage indu, d'éviter un désavantage ou d'obtenir ou de conserver un marché.

> Je suis informé·e que les traditionnels cadeaux d'affaires et les marques d'hospitalité doivent constituer des actes de bonne volonté et non des récompenses pour faire affaire avec nous. Tout cadeau ou toute marque d'hospitalité, offert ou reçu, doit être de valeur modérée et ne doit jamais influencer la prise de décision. En termes de valeur, les seuils locaux/sectoriels applicables doivent être respectés.

> Je sais que les pots-de-vin se présentent sous la forme d'argent liquide, de chèques-cadeaux ou de bons d'achat, de cadeaux d'une valeur significative, de commissions ou de dessous de table, de dons à des œuvres de bienfaisance, de voyages ou de divertissements, de publicité favorable.

> Je dois toujours me demander si le fait de recevoir ce cadeau ou cet avantage est susceptible d'influencer ma décision future concernant ce partenaire commercial.

> Si on me propose un cadeau inapproprié, une faveur ou tout autre avantage douteux, je refuserai poliment et, si nécessaire, je me référerai aux présents Principes commerciaux. Je signalerai le problème à mon/ma responsable, au service juridique ou au service de conformité du groupe. Si cela n'est pas possible pour une raison quelconque, je le signalerai dans le système **Speak up! Whistleblowing** sur le site Internet. La mauvaise conduite des autres n'est pas une excuse pour ma mauvaise conduite.

S'opposer aux actes illégaux

La **non-complicité** signifie qu'Alfa Laval a une tolérance zéro pour tout acte contraire à l'éthique ou de nature illégale de la part de ses employé·es, partenaires ou client·es.

Notre promesse :

> Nous signalons toujours les infractions aux autorités compétentes et coopérerons à toute enquête.

> Si nous constatons que nos produits et services sont utilisés à des fins illégales, nous agirons conformément à nos Principes commerciaux.

Mon rôle :

> J'agirai de manière responsable et je ne « fermerai pas les yeux » si je suis témoin d'actions de nature illégale ou contraire à l'éthique ou de violations de nos Principes commerciaux. Je signalerai immédiatement ces violations à mon/ma responsable et au service Conformité du groupe.

> Je ne perds pas de vue qu'il est toujours préférable d'admettre et de signaler une erreur que de cacher la vérité.

> Je suis conscient·e que tout manquement aux déclarations ci-dessus entraînera des conséquences graves, telles que de lourdes amendes, des enquêtes criminelles et des sanctions, aussi bien pour l'entreprise que pour moi-même.

Atténuer le risque de conflits d'intérêts

Il y a **conflit d'intérêts** lorsqu'une personne choisit le gain personnel au détriment de ses obligations envers son employeur, ou exploite sa position à des fins personnelles.

Notre promesse :

> Il est inacceptable que nos employé·es se retrouvent dans une situation susceptible de mettre en conflit leurs intérêts personnels ou privés avec ceux du groupe Alfa Laval.

Mon rôle :

> Mes décisions commerciales sont toujours prises dans le meilleur intérêt d'Alfa Laval.

> Je ne dois en aucun cas m'engager dans une activité qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

> Dès que je constate un risque de conflit d'intérêts, je dois me montrer ouvert·e et transparent·e sur ma situation et la signaler sans délai à mon/ma responsable.

> Je ne dois en aucun cas entretenir une relation d'affaires avec un·e parent·e ou un·e membre de la famille en sa qualité de fournisseur·se, de client·e, d'employé·e ou d'agent·e public, lorsque nous sommes dépendant·es l'un·e de l'autre.

Politique associée :
Politique contre les pots-de-vin et contre la corruption d'Alfa Laval

Concurrence loyale sur le marché

Les lois antitrust et sur la concurrence sont mises en œuvre dans le monde entier pour garantir une **concurrence loyale** sur le marché. Ces lois interdisent les accords anticoncurrentiels et tout abus de position dominante sur le marché. Plusieurs types d'activités ne sont pas autorisés en vertu des lois sur la concurrence.

Notre promesse :

> Nous adhérons à un marché concurrentiel libre et équitable et nous nous mesurons aux avantages offerts par nos produits, notre marque et nos services.

> Nous respectons les lois antitrust et les lois sur la concurrence sur tous les marchés où nous sommes présents.

> Nous formons et encadrons nos employé·es afin de nous assurer qu'ils connaissent les dispositions des lois sur la concurrence.

Mon rôle :

> En aucun cas, je ne conclurai un accord avec un concurrent sur les prix, les conditions commerciales, la production, le développement technique, les offres, les client·es, le partage du marché ou d'autres activités commerciales.

> En aucun cas je ne discuterai ou ne partagerai des informations sensibles confidentielles avec un concurrent.

> Je respecterai l'indépendance de mes client·es et n'essaierai jamais d'influencer leurs stratégies de prix.

> Je ne lancerai aucune activité visant à exclure des concurrents du marché.

> Je garderai à l'esprit que de lourdes amendes s'appliquent en cas de violation de la loi. Toute violation peut porter atteinte à la réputation de la marque, entraîner des demandes d'indemnisation et, dans de nombreux pays, donner lieu à des enquêtes et des sanctions pénales, tant pour l'entreprise que pour moi-même.

> Je suis informé·e que tout contact avec des concurrents doit être effectué par des cadres supérieurs et conformément à la politique de concurrence équitable d'Alfa Laval.

> Pour obtenir des conseils sur les questions de concurrence loyale, veuillez contacter le service Conformité du groupe.

Politique associée :
Politique de concurrence loyale d'Alfa Laval

Commerce responsable

En tant qu'entreprise mondiale, nous devons respecter les règles du commerce international. Les mesures de **contrôle des exportations** et les **sanctions économiques** interdisent ou limitent l'exportation de biens spécifiques ou la conduite d'affaires dans certains pays et/ou avec certains individus, entreprises ou organisations. Il convient de respecter ces règles pour garantir un commerce international responsable et légal.

Notre promesse :

> Nous veillons à respecter toutes les législations applicables en matière d'importation et d'exportation ainsi que les réglementations commerciales.

> Nous pensons qu'une structure de conformité commerciale fonctionnelle favorise les nouvelles opportunités commerciales.

> Nous formons nos employé·es pour les sensibiliser et les informer sur la conformité commerciale, et nous intégrons la conformité commerciale dans nos opérations quotidiennes.

> Nous menons une diligence raisonnable et fondée sur le risque pour garantir un commerce responsable et respectueux des lois.

Mon rôle :

> Je suis capable d'identifier les cas dans lesquels une activité commerciale ou une transaction commerciale peut conduire à une situation pour laquelle les réglementations sur le contrôle des exportations et les sanctions commerciales s'appliquent.

> Il m'incombe de comprendre les exigences de conformité commerciale et les réglementations liées à mon travail quotidien. Pour y parvenir, j'utiliserai les politiques et les documents de support dans lesquels sont définies les exigences.

> En tant que représentant·e commercial·e, je dois identifier et intervenir en cas de situations à risque, qui doivent être signalées à mon/ma responsable et au service de conformité du groupe.

> J'effectuerai des vérifications sur nos partenaires commerciaux et, en cas de doute, je contacterai le service de conformité du groupe.

> Pour obtenir des conseils, contactez le service Conformité du groupe.

Politique associée :
Politique en matière de contrôle des exportations et de sanctions économiques

Faire preuve de neutralité

On entend par **contributions politiques** celles qui sont versées à un politicien, à une campagne politique ou à un parti politique. En tant qu'entreprise, Alfa Laval fait preuve de neutralité à l'égard des partis politiques et des candidat·es.

Notre promesse :

> Nous n'utilisons jamais le nom d'Alfa Laval ou tout autre nom ou marque du groupe pour promouvoir les intérêts des partis politiques ou des candidat·es. L'entreprise ne soutient pas de partis politiques, de comités ou de politiciens individuels.

> Le lobbying politique est une activité légitime exercée par des employé·es d'Alfa Laval spécifiquement autorisé·es, et ces activités sont toujours réalisées de manière transparente et claire au nom du groupe.

Mon rôle :

> Je suis libre de participer à l'activité politique de mon choix, mais pas au nom de l'entreprise. Si je participe personnellement à des activités politiques, je le fais pendant mon temps libre et à mes propres frais. Je ne suis pas autorisé·e à me livrer à une quelconque activité politique dans les locaux d'Alfa Laval ou pendant les heures de travail.

> Si je m'engage dans un dialogue avec les gouvernements et autres organismes publics pour informer ou influencer la politique publique au nom d'Alfa Laval, je dois le faire de manière responsable et transparente.

> Pour obtenir des conseils, contactez le service Conformité du groupe.

TRANSPARENCE

Nous privilégions une communication transparente et respectons la confidentialité

TRANSPARENCE

Nous privilégions des échanges transparents avec toutes nos parties prenantes pour établir des relations commerciales fondées sur la confiance. La confiance implique également que nous veillions à ne pas révéler ou communiquer des informations confidentielles.

Le principe commercial *Transparence* comprend :

- Protection des données personnelles
- Informations confidentielles
- Comptabilité et vérification
- Actifs de l’entreprise

Gestion des données à caractère personnel

Il est de plus en plus nécessaire de **protéger les données personnelles** en raison de l'expansion de l'environnement en ligne, qui transfère de grandes quantités de données. Presque tout ce que nous faisons en ligne permet la collecte de données personnelles.

Notre promesse :

> Nous respectons le droit fondamental de chaque individu à la protection de ses données personnelles, quelle que soit sa nationalité ou son lieu de résidence.

> Nous prenons des mesures appropriées pour protéger les données personnelles et nous nous conformons aux règles applicables en matière de confidentialité des données lors du stockage, de la collecte et de l'utilisation des données personnelles.

Politique associée :
Politique de confidentialité des données d'Alfa Laval

Mon rôle :

> Je me conduis toujours de manière respectueuse et je respecte la vie privée des autres.

> Si je collecte, stocke ou utilise des données personnelles, je dois le faire conformément à la politique de protection des données de l'entreprise.

> Je ne peux accéder aux données personnelles que dans la mesure où elles sont nécessaires à l'exercice de mes activités professionnelles. Je dois protéger les données personnelles et en assurer la confidentialité.

> Je ne peux prendre en photo les personnes que si elles y consentent.

> Si je ne sais pas comment traiter un problème de données personnelles, je consulterai la personne responsable du traitement des données.

Sauvegarde des informations précieuses de l'entreprise

Les **informations confidentielles** sont toutes les informations matérielles, non publiques, liées aux affaires, écrites ou orales, qu'elles soient ou non indiquées comme telles. Les informations comprennent, entre autres, les informations techniques, financières et celles concernant les employé·es, les client·es ou les partenaires commerciaux.

Notre promesse :

> Les informations sur Alfa Laval constituent un actif valorisable. Ces informations peuvent inclure des informations financières, techniques et commerciales. Les informations confidentielles peuvent également constituer des informations privilégiées en fonction des circonstances.

> Nous ne révélerons aucune information confidentielle et exclusive de manière inappropriée. Toute information susceptible d'avoir un impact sur le cours des actions d'Alfa Laval sera toujours publiée dans le strict respect de la réglementation applicable à ce type d'information.

> Tout délit d'initié et toute divulgation illicite d'informations privilégiées sont strictement interdits chez Alfa Laval.

Politiques associées :
Politique de sécurité de l'information du groupe, politique de communication du groupe et politique relative aux initié·es.

Mon rôle :

> Je traiterai toute information que je recevrai dans le cadre de mon travail comme confidentielle, à moins qu'il ne soit clairement indiqué que l'information est publique.

> Je veille à ne pas discuter d'informations confidentielles ou sensibles dans un endroit où d'autres personnes pourraient m'entendre. Je ne communiquerai pas non plus d'informations confidentielles par l'intermédiaire de canaux non sécurisés, y compris les médias sociaux.

> Je suis informé·e que seul·es les membres de la direction du groupe, les responsables autorisé·es et les porte-parole désigné·es de l'entreprise sont autorisés à parler au nom d'Alfa Laval.

> Si je dois partager des informations confidentielles avec un tiers, je m'assurerai qu'un accord de non-divulgation a été mis en place.

> Je ne prendrai pas, à moins de disposer d'une autorisation spéciale, de photos de processus de travail, d'outils ou de machines dans les usines ou les bureaux.

> Je suis informé·e du fait que je dois protéger les informations confidentielles même après avoir quitté l'entreprise.

> Je n'utiliserai mon compte de messagerie Alfa Laval ou tout autre canal de l'entreprise que pour les communications liées au travail.

> Dès lors que je dispose d'informations privilégiées, je suis soumis·e à des obligations légales et réglementaires. Je ne dois pas divulguer d'informations privilégiées, les utiliser pour acheter ou vendre des actions Alfa Laval, directement ou indirectement, ni recommander ou inciter quiconque à acheter ou vendre des actions.

> Mes connaissances sont-elles considérées comme des informations privilégiées ou sensibles de quelque autre manière ? Veuillez contacter le service communication ou le service juridique du groupe pour obtenir des conseils.

Communiquer les données de manière honnête

Il est indispensable de préserver l'intégrité de nos états financiers pour conserver la confiance de nos actionnaires, client·es, fournisseur·ses et autres parties prenantes. **La comptabilité et la vérification** de toutes les transactions financières doivent être effectuées conformément aux Principes comptables applicables.

Notre promesse :

> Nous nous assurons que nos registres et rapports financiers sont préparés en temps voulu, qu'ils sont fondés sur des faits et qu'ils reflètent fidèlement nos transactions commerciales.

> Nous n'autorisons pas la saisie d'informations qui dissimulent ou trompent intentionnellement la véritable nature d'une transaction dans nos livres ou registres, ni la saisie d'informations trompeuses visant à influencer les objectifs ou les KPIs.

> Parmi les fraudes comptables, on peut citer l'inexactitude des recettes, des charges, des actifs ou des passifs. Il peut également s'agir d'une mauvaise application intentionnelle du manuel de comptabilité (MISAL) pour influencer les objectifs ou les KPIs.

> Les systèmes de reporting et de contrôle interne d'Alfa Laval doivent permettre une vérification externe et indépendante.

Mon rôle :

> Il m'est interdit de manipuler ou de modifier les règles comptables pour atteindre un objectif financier.

> Je me conformerai toujours au manuel de comptabilité d'Alfa Laval (MISAL) lors de la présentation des états financiers.

> Je ne déforme pas les faits et je m'assure que les informations reflètent fidèlement la transaction sous-jacente dans mes rapports.

> Si je détecte une erreur dans un dossier financier ou si je soupçonne qu'une fraude a été commise, je le signalerai sans délai.

> Pour obtenir des conseils, veuillez contacter le service financier du groupe ou l'audit interne.

Politique associée :
Politiques de contrôle commercial d'Alfa Laval

Protéger nos actifs

Tous les **actifs de l'entreprise**, comme les biens, les ordinateurs et autres appareils mobiles, les équipements, ainsi que les marques, les brevets, le savoir-faire et les informations, doivent être protégés contre tout dommage et acte criminel, et ne doivent être utilisés qu'à des fins professionnelles. Toute utilisation frauduleuse ou abusive des biens de l'entreprise est interdite.

Notre promesse :

> Nous ne tolérons pas l'utilisation frauduleuse et abusive des actifs de l'entreprise.

> Nous mettons en place des contrôles internes destinés à préserver et à protéger nos actifs.

Exemples de fraude :

> Par fraude, on entend tout acte intentionnel ou délibéré visant à priver l'entreprise de biens ou de fonds. Parmi les abus de biens figurent le vol, la falsification de rapports de dépenses ou de temps, l'utilisation inappropriée d'un ordinateur, d'un téléphone ou des installations de l'entreprise.

Politique associée :
Politique de sécurité informatique du groupe Alfa Laval

Mon rôle :

> Je n'utilise les actifs qu'à des fins professionnelles.

> Je n'utilise pas les ordinateurs, les téléphones ou les systèmes informatiques de l'entreprise pour consulter des documents inappropriés, illégaux, à caractère sexuel ou autrement offensants.

> Je suis vigilant·e et je protège les actifs de l'entreprise contre tout dommage, perte et acte criminel, car ces actifs sont indispensables à notre activité.

> Je respecte et adhère aux contrôles et procédures internes de l'entreprise.

> J'utilise la marque, les brevets, les marques déposées, le savoir-faire et les droits d'auteur de manière responsable et conformément aux instructions.

> Je n'utilise jamais les biens de l'entreprise à des fins personnelles ou pour des activités à caractère illégal.

> Tout usage personnel doit être justifié et conforme aux règles d'utilisation acceptable d'Alfa Laval.

> Pour obtenir des conseils, contactez le service de sécurité informatique ou le service juridique du groupe.

PLANÈTE

Pour continuer à réussir, nous devons évoluer tout en respectant notre planète

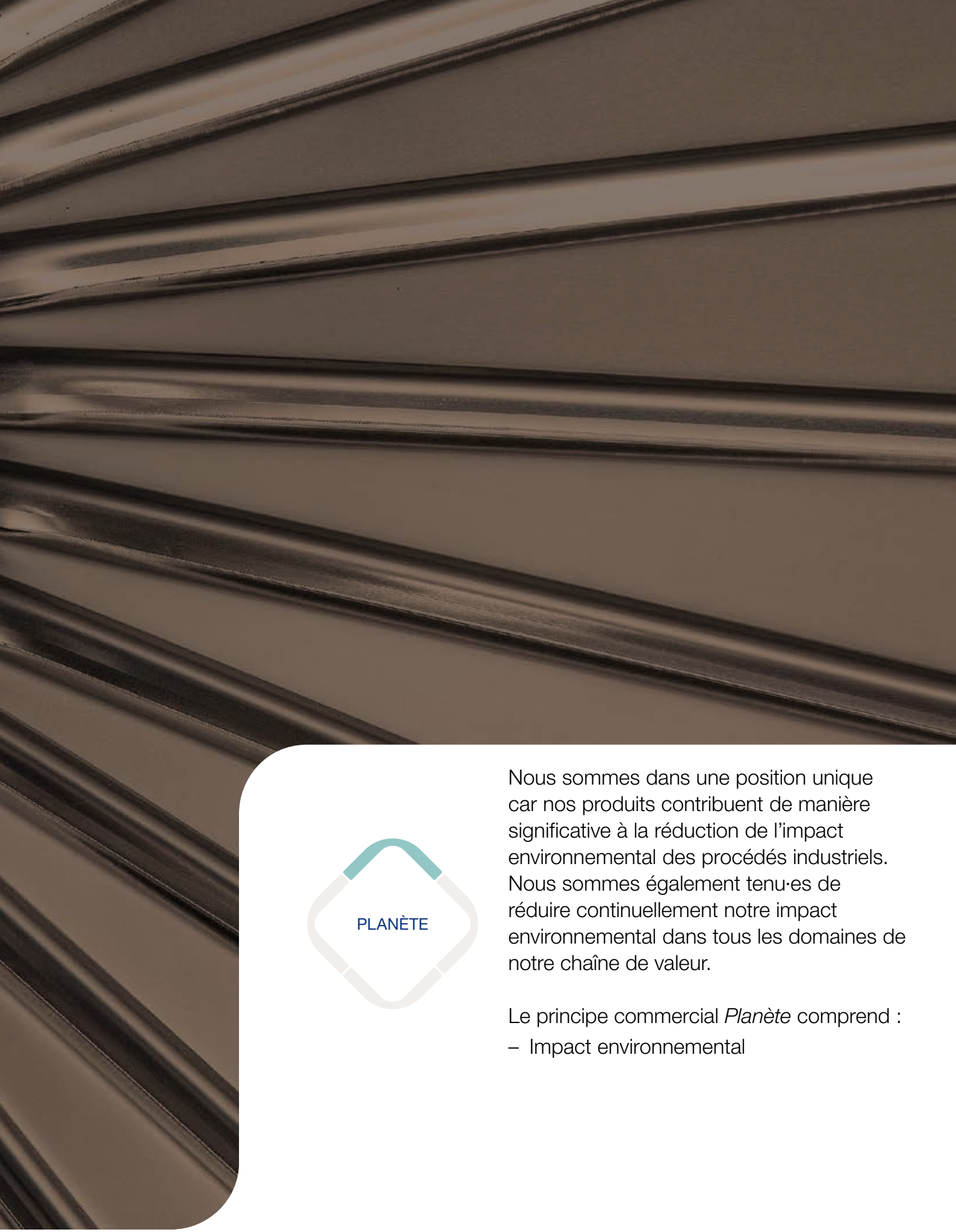

PLANÈTE

Nous sommes dans une position unique car nos produits contribuent de manière significative à la réduction de l'impact environnemental des procédés industriels. Nous sommes également tenu·es de réduire continuellement notre impact environnemental dans tous les domaines de notre chaîne de valeur.

Le principe commercial *Planète* comprend :

– Impact environnemental

Protéger la planète

Nous gérons nos ressources naturelles de manière responsable et nous nous efforçons constamment de réduire notre **impact sur l'environnement**.

Notre promesse :

> Nous nous efforçons de réduire constamment notre empreinte environnementale tout au long de la chaîne de valeur et offrons à nos client·es la possibilité de devenir plus productif·ves et plus compétitif·ves.

> Nous fixons des objectifs de réduction mesurables dans le cadre de nos activités – et nous demandons à nos fournisseurs de faire de même. En outre, nos produits et solutions intégrés aux procédés des client·es contribuent à la gestion efficace des ressources naturelles.

> Nous préconisons une approche préventive face aux défis environnementaux, autrement dit, nous nous efforçons de réduire notre impact en fonction de la science et des données dont nous disposons aujourd'hui. Notre politique environnementale décrit clairement la manière dont nous œuvrons dans ce domaine.

Politique associée :
Politique environnementale d'Alfa Laval

Mon rôle :

> Je joue un rôle important dans l'amélioration continue des performances environnementales d'Alfa Laval.

> Je réfléchis à la manière dont mon équipe ou mon secteur d'activité contribue à l'empreinte environnementale d'Alfa Laval.

> Je refuse de prendre des raccourcis, même si la législation locale autorise des pratiques que le Groupe considère comme contraires à l'éthique ou nuisibles à l'environnement.

> Je m'assure que les autorisations environnementales appropriées existent dans mon secteur d'activité.

> J'utilise judicieusement les ressources, par exemple l'énergie, l'eau, les produits chimiques et les matériaux.

> Je minimise mes déplacements en utilisant les installations de téléconférence ou les appels téléphoniques.

> Pour obtenir des conseils, contactez le service durabilité du groupe ou votre responsable local·e de l'environnement.

Nous sommes Alfa Laval
Alfa Laval est actif dans les domaines de l'énergie, de l'agroalimentaire, des boissons et de la marine, offrant son savoir-faire, ses produits et ses services à un large éventail d'industries dans une centaine de pays. L'entreprise s'engage à optimiser les processus et à créer une croissance responsable. Nous encourageons le progrès, en faisant toujours un effort supplémentaire pour aider nos client·es à atteindre leurs objectifs professionnels et de développement durable.

Les technologies innovantes d'Alfa Laval sont conçues pour purifier, raffiner et recycler les matériaux. Elles contribuent à augmenter l'efficacité énergétique, à améliorer la récupération de la chaleur, l'utilisation responsable des ressources naturelles, le traitement de l'eau et la réduction des émissions. Ainsi, nous accélérons non seulement le succès de nos clients, mais aussi celui des personnes et de notre planète. Pour rendre le monde meilleur, chaque jour. C'est tout cela, *Advancing better*™.

Comment contacter Alfa Laval
Les informations détaillées concernant les personnes à contacter dans chaque pays sont continuellement mises à jour sur notre site web. Rendez-vous sur le site www.alfalaval.fr pour accéder aux informations.

100003457-1-FR 2206